



## Règlement GRAND DÉFI SOLIDAIRE ULTRA MARIN 2019

### Article 1

Le Grand Défi Solidaire Ultra Marin 2019 est organisé par l'Association ULTRA MARIN RAID GOLFE DU MORBIHAN®.

### Article 2

Le Grand Défi Solidaire Ultra Marin est la propriété de l'Association ULTRA MARIN RAID GOLFE DU MORBIHAN® dont le siège social est sis au 39 quater rue Albert 1<sup>er</sup>, Vannes (56000), France.

### OBJET DE L'ÉDITION 2019

### Article 3

Le Grand Défi Solidaire Ultra Marin est destiné aux associations et/ou aux groupements de personnes ayant pour valeur : la solidarité, le dépassement personnel, les bienfaits du sport, le respect des autres, la lutte anti-dopage etc.

Les équipes de 10 personnes maximum âgées à minima de 18 ans, pourront être composées sans discernement de sexe.

### 20 équipes maximum pourront participer au Grand Défi 2019

### Article 4

Les équipes qui souhaitent participer au Grand Défi Solidaire Ultra Marin pourront s'inscrire en ligne à partir du 4 mars 2019 et jusqu'au 28 mai 2019 (minuit) après acceptation du dossier de candidature.

Chaque équipe sera composée de dix relayeurs qui devront parcourir sans chronométrage et sans classement le tour du Golfe du Morbihan (177km).

Les équipes doivent renvoyer leur [dossier de candidature](#) par courrier ou par mail à :

**Association Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan, 39 quater rue Albert 1<sup>er</sup>, 56000  
Vannes**

E-mail : [bernard.ld@ultra-marin.com](mailto:bernard.ld@ultra-marin.com)

Après acceptation du dossier, chaque participant devra s'inscrire en ligne sur le site internet de l'Ultra Marin : [www.ultra-marin.fr](http://www.ultra-marin.fr)

Télécharger le [Dossier de candidature](#)

**L'organisation se réserve le droit de refuser un dossier.**

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit. Les pièces obligatoires sont:

- Le dossier de candidature
- La dénomination de l'équipe participative
- La liste des dix concurrents

**Pour l'inscription en ligne sur notre site internet [www.ultra-marin.fr](http://www.ultra-marin.fr) :**

- Un certificat médical de moins d'un an au jour de la course ou une copie de la licence en cours pour chaque membre de l'équipe. (A télécharger en ligne lors de l'inscription).
- Un paiement de 250 euros (uniquement par CB, en ligne)

Le responsable de l'équipe sera tenu informé de la recevabilité de son dossier.

La liste définitive des équipes participantes sera communiquée à partir du 15 juin 2019 sur le site de l'Ultra Marin.

- **Conditions d'admission des concurrents :**

a - **Dates:** Ouverture le 4 mars 2019, clôture le 28 mai 2019 à minuit, **dans la limite des places disponibles.**

b – **Procédure d'inscription:** Inscription en ligne uniquement sur notre site, **avant le 28 mai 2019 à minuit** : [www.ultra-marin.fr](http://www.ultra-marin.fr) après acceptation du dossier de candidature.

Droits d'inscription pour une équipe de 10 participants : 250 euros

- **Paiement de 250 euros par CB en ligne pour l'équipe**

Chaque participant devra être en possession de son certificat médical conforme de moins d'un an le jour de départ de la course ou de sa licence 2018/2019 à annexer immédiatement en pièce jointe lors de sa procédure d'inscription en ligne.

**Attention:** votre inscription ne sera possible qu'avec le téléchargement immédiat en ligne de votre certificat ou de votre licence

c - Certificat médical ou licence obligatoire pour participer à une compétition hors stade. Aucune inscription ne sera validée sans votre certificat médical ou votre licence en cours ou, si votre document est périmé ou falsifié.

**Attention:** si vous n'avez pas de licence 2018/2019, un certificat médical de moins d'un an au jour de la course Ultra Marin 2019 est obligatoire.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard des articles L231-2 et L231-3 du Code du sport, les participants devront être :

- ou titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou Athlé Entreprise délivrées par la FFA(\*).

- ou titulaires d'une licence délivrée pour la saison en cours par la FSCF, la FSGT, l'UFOLEP, l'UGSEL et l'UNSS faisant apparaître de façon précise la mention « Athlétisme » (autorisation médicale «en compétition» sur la carte, licence, sur une étiquette autocollante apposée...) : fournir une photocopie du ou des documents correspondants (année en cours).

- ou en possession d'un certificat médical, dûment signé, de moins d'un an au jour de la course, stipulant la mention suivante : « pas de contre-indication médicale à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition ».

Ces documents seront conservés par l'organisation.

### **Déroulement de l'inscription au Grand Défi Solidaire 2019 en ligne :**

Etape1 : après acceptation du dossier, l'organisation transmet au responsable de l'équipe les informations de son compte Ultra Marin pour le Grand Défi et le lien d'accès au formulaire d'inscription du Grand Défi 2019.

Etape 2 : Le capitaine de l'équipe se connecte à son compte Ultra Marin et ouvre le formulaire d'inscription du grand défi en cliquant sur le lien reçu par mail : **il choisit un nom d'équipe, renseigne les adresses mail de chaque participant de la course puis, il procède au paiement total de la course pour son équipe.**

(Paiement par CB en ligne).

Etape 3 : Une fois le paiement effectué, le capitaine revient dans son tableau de bord dans « Mon Ultra Marin » et envoie à tous les membres de l'équipe l'invitation à s'inscrire au Grand Défi qui est affichée sur la page de son tableau de bord :

**« Envoyer l'invitation »**

Etape 4 : Chaque membre de l'équipe clique sur le lien du mail qui lui est envoyé pour accéder au formulaire d'inscription. **Chacun crée son compte Ultra Marin 2019 personnel puis, s'inscrit à la course individuellement** et peut si nécessaire acheter en ligne un carnet de route.

Etape 5 : Inscription des participants (information : H/F, nom, prénom, adresse, code postal, ville, adresse mail, date de naissance, pays, numéro licence FFA, club, téléphone fixe, téléphone portable, téléphone d'urgence, contact d'urgence, taille t-shirt...**Insertion immédiate du certificat médical conforme**

Etape 6 : l'inscription de l'équipe sera confirmée par mail après réception du paiement et la validation des certificats de chaque participant par le service des inscriptions de l'Ultra Marin.

## REGLEMENT SPORTIF

### Article 5

- **Description de l'épreuve :**

Relais par équipes de 10 personnes, mixtes ou non mixtes, sur le parcours du Grand Raid, découpé en 10 tronçons allant de 11km à 22km environ. Epreuve limitée à 20 équipes. Epreuve pédestre d'environ 177km, en non-stop, à allure libre, en semi-autonomie et imposant aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes. Le temps maximal du Relais est fixé à 41H (toutes pauses comprises). Le concurrent du Secteur 5 devra prendre un bateau de Locmariaquer à Port-Navalo pour traverser le Golfe. L'équipe engagée se composera de 10 relayeurs maximum. Les accompagnateurs et les remplaçants ne pourront en aucun cas intégrer la course. Si un relais ne peut être assuré par la personne initialement désignée, un autre relayeur de l'équipe inscrite pourra prendre sa place et devra en informer l'organisation.

Départ de l'esplanade du port de Vannes, le vendredi 28 juin 2019, à 19H00.

Les 10 secteurs :

1. Départ Vannes, Le port → Arradon, Kerbilhouët : 16.8Km
2. Arradon → Larmor Baden, rue du Numer : 18.2 km
3. Larmor Baden → Le Bono, Le Port : 16.9 km
4. Le Bono → Crac'h, Stade : 15.4 km
5. Crac'h → (traversée bateau) → Arzon, stade : 19.4 km

6. Arzon → Arzon, Porh Nèze : 11.4 km
7. Porh Nèze → Sarzeau, stade : 21.9 km
8. Sarzeau → Le Hézo, salle l'Estran : 15.5km
9. Le Hézo →Séné, stade Le Derf : 19.5 km
10. Séné → Vannes, arrivée : le port : 21.7km

- **Conditions générales**

L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans au jour de l'épreuve, licenciée ou non. Tous les concurrents s'engagent à respecter le règlement complet du Grand Défi solidaire par le seul fait de leur inscription.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout incident ou accident pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

- **Accompagnateurs**

Les accompagnateurs sont autorisés hors ravitaillement c'est-à-dire, sur le parcours mais cela est limité à une seule personne sur les espaces sensibles ou lors des moments de fortes affluences de participants pour ne pas gêner les concurrents des autres courses dans leur effort.

**Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à prendre le bateau à l'embarcadère de Locmariaquer.**

- **Barrières horaires d'ouverture et de fermeture des sites**

Pointage	Larmor Baden	Le Bono	Locmariaquer (Départ bateau)	Arzon	Sarzeau	Le Hézo	Séné	Arrivée Vannes
Distance cumulée	35 km	52 km	82 km	87 km	120 km	135 km	155 km	177 km
<b>Barrières horaires d'ouverture</b>	vendredi 21h00	vendredi 23h00	samedi 1h30	samedi 2h00	samedi 5h00	samedi 6h00	samedi 7h30	samedi 9h30

<b>Barrières horaires de fermeture</b>	samedi 01h00	samedi 05h00	samedi 11h00	samedi 13h00	samedi 21h00	dimanche 01h00	dimanche 07h00	dimanche 12h00
--	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	----------------	----------------	----------------

*Ces distances sont données à titre indicatif et peuvent évoluer en fonction des modifications éventuelles du parcours.*

Tous les concurrents doivent impérativement quitter les divers postes de pointage avant les heures de fermeture.

Les horaires de départ sont susceptibles d'être modifiés.

- **Transport zone de relais**

Les participants doivent s'organiser par leurs propres moyens pour être présents sur les zones de relais lors de l'arrivée de leur relayeur.

L'organisation ne met pas à la disposition des équipes un système de navettes pour se rendre sur les zones de relais.

- **Dossards roses**

Remise des dossards à Vannes sur la zone de départ, à partir du jeudi 27 juin 2019 à 16H.

Chaque relayeur recevra (sur présentation d'une pièce d'identité et après émargement) son dossard individuel et le bracelet qu'il devra obligatoirement porter durant la course. Le dossard individuel doit être positionné sur la partie ventrale du concurrent et doit être visible quel que soit l'équipement vestimentaire et quelle que soit la météo.

Dans l'enveloppe du relayeur 1, il y aura également le dossard équipe : Le dossard équipe contient une puce pour le suivi de l'équipe par le PC course et le PC médical. Il sera placé au dos du relayeur et devra être visible quel que soit l'équipement vestimentaire et quelle que soit la météo. Chaque Relayeur devra prévoir un système de fixation à sa convenance et bien attacher son dossard.

- **Passage du relais**

9 postes de passage du relais seront répartis sur le parcours:

1. Arradon, Kerbilhouët
2. Larmor Baden, rue du Numer
3. Le Bono, Le Port
4. Crac'h, Stade
5. Arzon, Stade

6. Arzon, Porh Nèze
7. Sarzeau, stade
8. Le Hézo, salle l'Estran
9. Séné, stade Le Derf

Le passage de relais se fait obligatoirement dans les zones relais prévues à cet effet (postes de chronométrage).

Ce passage s'effectue par la transmission du dossard de l'équipe. Le relayeur 1 devra donner le dossard de l'équipe au relayeur 2 et ainsi de suite pour les autres relayeurs.

Attention : l'ordre de passage du relais est défini lors de l'inscription et doit rester inchangé

- **Remplacement**

Avant la course :

Si l'un des relayeurs se blesse, il peut être remplacé par un autre athlète sous réserve d'en informer les organisateurs et à condition que ce remplaçant fournisse un certificat médical en règle. La date limite pour effectuer un remplacement est **fixée au 31 mai 2019**. Dans le cas où l'équipe ne trouve pas de remplaçant, l'un des relayeurs peut parcourir deux secteurs.

- **Abandons**

En cas d'abandon d'un relayeur, celui-ci doit prévenir impérativement le PC course (02 97 68 24 49) par téléphone. Le numéro du PC course et celui du PC médical seront notés sur tous les dossards.

Rapatriment:

Les navettes parcourant le circuit par les routes accessibles seront chargées de rapatrier les personnes ayant abandonné, sur le site de l'arrivée. La prise en charge par les navettes se fera exclusivement à partir des postes de pointage indiqués sur le carnet de route. Compte tenu de la distance à parcourir le temps d'attente peut être long.

Abandon suite à une blessure :

En cas d'abandon suite à une blessure avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical mettra en œuvre les moyens adaptés.

Sécurité:

Le concurrent qui utilise un moyen de rapatriement autre que celui mis à sa disposition par l'organisation ou qui ne respecte pas le code de la route, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

- **Récompense**

Tous les participants recevront une boîte de gâteau TRINITAINE. A l'arrivée, ils recevront un t-shirt « *finisher* » si l'ensemble de l'équipe termine la course.

- **Equipement obligatoire**

Matériel	Relais par équipes
Sac de course*	X
Pièce d'identité	X
Téléphone portable *	X
Couverture de survie	X
Bande élasto de 6 ou 8 cm (Largeur)	X
Gobelet individuel 15 cl	X
Réserve d'eau 1,5 l	X
Réserve alimentaire	X
Lampe frontale ou ventrale	X
Piles de rechange ou chargeur USB	X
Brassard rétro réfléchissant	X
Veste coupe-vent	X

\*Sac de course : tout sac pouvant contenir la totalité de l'équipement obligatoire, sac à dos, ceinture-banane, camelback....

\*Téléphone portable : être joignable à tout moment

- **Fin du parcours**

Les neuf premiers relayeurs doivent accompagner le dernier relayeur à l'arrivée.

## Article 6

Tous les participants au Grand Défi Solidaire acceptent de se soumettre au règlement du Grand Défi et au règlement général de l'Ultra Marin 2019

[Cliquez ici pour télécharger et lire le règlement général de l'Ultra Marin](#)

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(e) refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.



## ANNEXE

### Dossier de candidature du Grand Défi Solidaire